



DÉLIBÉRATION n° 2018 – 4

BILAN D'ACTIVITÉ 2017

Réuni le 15 mars 2018 à Gilly-sur-Isère, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 20 février 2018,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan 2017 qui lui est présenté, en sa double fonction de rapport annuel d'activité et de bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs signé entre le Parc national de la Vanoise et le ministère de l'environnement.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Gilly-sur-Isère, le 15 mars 2018

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS